

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin du Célé



III. Objectifs

Le 12 juin 2007

DOCUMENT REALISE PAR L'ASSOCIATION POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DU LOT

35 allées V. HUGO – 46 100 FIGEAC – 05.65.11.47.65 – info@sage-cele.com

SOMMAIRE

I. Rappel des objectifs existants sur le bassin du Célé	3
A) Les objectifs de la Directive Cadre européenne sur l'Eau	3
B) Les objectifs du SDAGE Adour Garonne	4
II. Les objectifs du SAGE Célé	4
A) ASPECTS QUALITATIFS – Eaux superficielles	5
B) ASPECTS QUALITATIFS – Eaux souterraines	6
C) MILIEUX.....	7
D) MILIEUX	8
E) ASPECTS QUANTITATIFS.....	9
F) USAGES	10
G) ORGANISATION	11

I. Rappel des objectifs existants sur le bassin du Célé

Les objectifs du SAGE doivent obligatoirement être compatibles avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Adour-Garonne ainsi qu'avec les objectifs issus de l'application de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau. Dans le cas du Célé, ils sont également cohérents avec le Plan de Gestion des Etiages du Bassin du Lot en cours d'approbation.

A) Les objectifs de la Directive Cadre européenne sur l'Eau

La Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) fixe comme objectif environnemental d'atteindre le bon état des eaux (cours d'eau, lacs, eaux côtières, eaux saumâtres, eaux souterraines) d'ici 2015. Depuis 2005, le travail de définition des mesures de gestion à intégrer au futur SDAGE a été lancé à l'échelle des grands sous bassins d'Adour-Garonne (ex : Lot). Les experts et organismes intervenants dans le domaine de l'eau ont été invités à participer à des groupes de travaux pour proposer un premier programme de mesures (PDM) comprenant des actions à l'échelle des unités hydrographiques de référence (dont le Célé fait partie) et des principaux sous bassins du bassin Adour-Garonne.

• Enjeux retenus sur le bassin du Célé

Les principaux enjeux concernant le bassin du Célé sont les suivants :

- Préserver et reconquérir la qualité des eaux pour garantir les usages de loisirs aquatiques (baignade et canoë – kayak) sur l'ensemble des rivières et lacs ;
- Préserver et réhabiliter le bon fonctionnement des rivières pour maintenir de bonnes conditions de vie aquatique et piscicole et restaurer les phénomènes de régulation naturelle et la dynamique fluviale ;
- Améliorer la prévention et l'alerte aux crues ;
- Améliorer la connaissance des aquifères karstiques et sauvegarder leur qualité en particulier pour l'AEP.

• Principaux dysfonctionnements retenus sur le bassin du Célé

Ils sont au nombre de quatre :

1. Dégradation par des pollutions organiques, azotées, phosphorées et micropolluants toxiques :
 - Domestique et industrielle : Sur le Célé et la Rance (masses d'eau (ME) 671, 663 – 68 – 70) avec Figeac et Maurs en particulier ;
 - Agricole : Intensité et nombre important d'élevages sur les bassins du Célé moyen, Rance et leurs affluents.
2. Dégradation de la biologie et de la morphologie (nombreux seuils) des petits cours d'eau amont, en particulier sur l'Anès (ME 672) ;
3. Faible cohérence des procédures de gestion des crues à l'échelle interdépartementale ;
4. Déficit de connaissance du fonctionnement des Causses du Quercy (ME 5038).

• Programme de mesures proposé pour le bassin du Célé

€ Enjeux et mesures concernant l'intégralité du bassin

Agriculture :

- Réduction des rejets d'élevage et modification des pratiques culturales.

Eau potable :

- Mettre en œuvre des programmes d'actions pour limiter les pollutions liées à l'épandage.

Loisirs aquatiques :

- Gérer et entretenir efficacement les ouvrages de traitement des effluents domestiques et éliminer les rejets directs pour permettre les loisirs aquatiques.

Milieux naturels :

- Mettre en œuvre les actions programmées dans l'inventaire des zones humides ;
- Améliorer les connaissances en biologie avec création d'un observatoire d'espèces repères.

€ Enjeux et mesures concernant certaines masses d'eau

Gestion des débits :

- Améliorer le fonctionnement et l'efficacité des ouvrages existants (ME 662, 663) ;
- Renforcer le suivi des débits pour optimiser la gestion réglementaire et contractuelle (ME 66, 67, 663) ;
- Adapter les prélèvements aux conditions naturellement sensibles des cours d'eau de piémont (ME 662, 68, 671, 672, 67).

Gestion des défrichements :

- Réaliser une cartographie des boisements et hiérarchiser leur importance (ME 65, 66, 67) ;
- Eviter le défrichement en bord de cours d'eau en maintenant une bande boisée d'au moins 20 m (ME 66, 67, 672, 671, 68, 662) ;
- Mener des programmes d'animation et de sensibilisation avec les professionnels de la filière (ME 66, 67, 672, 671, 68, 662).

Gestion des érosions :

- Adapter les pratiques agricoles (ME 671, 68, 672, 67, 66).

SOUS – BASSIN VERSANT		MASSE D'EAU
code	nom	code
0833	Célé 1 (Basse vallée du Célé)	ME 663
0831	Célé 2 (Célé-St Perdoux)	ME 70
0929	Célé 3 (Célé-Enguirande)	ME 68
0827	Célé 4 (Célé-Aujou)	
0821	Célé 5 (Célé-Ressegue)	ME 662
0820	Source Célé	ME 65
0832	Drauzou	
0830	Laborie (Bervezou)	ME 66
0828	Veyre	ME 67
0825	Anès	ME 672
0826	Rance 1 (Rance-Arcambe)	ME 671
0824	Rance 2 (Gorges Rance)	
0823	Moulègre	
0822	Source Rance	

Correspondances entre les 14 sous bassins et les 9 Masses d'Eau

B) Les objectifs du SDAGE Adour Garonne

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) définit pour chacun des six grands bassins métropolitains les grandes orientations d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et s'impose aux programmes et aux décisions de l'Etat, des collectivités et de leurs établissements publics. Il est en vigueur depuis 1996. Un nouveau SDAGE est en cours d'écriture.

Dans le cas du SDAGE du bassin Adour – Garonne, 7 enjeux prioritaires ont été définis. Certains d'entre eux (*en italique*) concernent plus particulièrement le bassin du Célé :

- Focaliser l'effort de dépollution sur les programmes prioritaires : les points noirs de pollution domestiques et industrielle, les toxiques, les zones de baignades : Célé classée prioritaire pour l'objectif baignade.
- Restaurer les débits d'étiage sur les rivières les plus déficitaires.
- Protéger et restaurer les milieux aquatiques et littoraux remarquables du bassin, ouvrir les cours d'eau aux poissons grands migrateurs.
- Remettre et maintenir les rivières en bon état de fonctionner : Bonne qualité générale des eaux à Cabrerets (= point nodal du SDAGE)
- Sauvegarder la qualité des aquifères d'eau douce, nécessaires à l'alimentation humaine.
- Délimiter et faire connaître largement les zones soumises au risque d'inondation.
- Instaurer la gestion équilibrée par bassin versant, grande vallée et par système aquifère.

II. Les objectifs du SAGE Célé

Les objectifs proposés résultent d'un cheminement progressif de la réflexion menée par les quatre groupes de travail constitués par la Commission Locale de l'Eau du SAGE Célé : après avoir complété puis validé l'Etat des lieux du territoire, les groupes de travail ont défini une tendance concernant l'évolution de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'horizon 2019. Cette tendance est basée sur une évolution des pressions, sur des changements de pratiques qui se font jour, mais également sur des modifications climatiques attendues ou sur l'application de réglementations nouvelles ou existantes (en cours d'application). Pour chacun des quatre grands thèmes abordés par les groupes de travail (*Gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau, Usages et Milieux aquatiques*) la synthèse de l'Etat des lieux, l'évolution des pressions, de la réglementation et des modes d'occupation de l'espace attendus en absence de SAGE sont reportés dans les tableaux suivants. Les objectifs figurant dans la dernière colonne des tableaux ont été retenus par les groupes de travaux soit pour accompagner ces évolutions en les réaffirmant et en les renforçant, soit à l'inverse pour provoquer de véritables changements dans les pratiques ou les comportements.

Orientation générale			
A) ASPECTS QUALITATIFS – Eaux superficielles			
Rétablir ou sauvegarder une qualité des eaux superficielles compatible avec les potentialités biologiques des milieux aquatiques et apte aux usages anthropiques.			
Synthèse de l'état actuel	Tendance à 10 ans		Objectifs
	Pressions	Etat (si on ne fait rien)	
<p>Qualité Physico-chimique¹</p> <p>- Célé : Qualité physico-chimique générale passable, avec meilleurs indices de qualité à Cabrerets. Bonne qualité à l'amont de Figeac (apports d'eau du Bervezou, du Veyre et du St Perdoix). Qualité complémentaire bonne à l'amont de Figeac, mauvaise en aval de Figeac et Mours (minéralisation). Elle redevient bonne à très bonne à Cabrerets.</p> <p>- Drauzou et Bervezou : Qualité physico-chimique générale bonne et qualité complémentaire bonne à très bonne. Légère dégradation de la qualité complémentaire sur le Bervezou (turbidité des eaux et acidité).</p> <p>- Rance : Qualité générale passable (paramètres déclassant : nitrates) et qualité complémentaire mauvaise (minéralisation).</p> <p>- Autres affluents et petit Chevelu : Qualité inconnue aujourd'hui (pas de suivi) mais suspectée d'être bonne à passable (qualité des prélèvements AEP / nitrates et turbidité bonne à passable).</p> <p>- Concentrations en métaux lourds globalement acceptables compte tenu du fond géochimique. 2 foyers de pollution ponctuelle.</p> <p>- MES : Qualité bonne à très bonne selon les mesures mais perception des usagers différente (turbidité des eaux).</p> <p>- Manque de suivis sur les concentrations en phytosanitaires et hydrocarbures.</p>	<p>Agricoles</p> <p>- Productions végétales : Stabilisation voir diminution sur la Basse Vallée et le Limargue. Augmentation sur le Ségala et la Châtaigneraie.</p> <p>- Productions animales : Stagnation voir diminution sur la Basse Vallée et le Limargue. Augmentation sur le Ségala et la Châtaigneraie.</p> <p>Domestiques</p> <p>- Assainissement collectif : Diminution par réhabilitation des STEP et des réseaux ou création de nouvelles STEP.</p> <p>- Assainissement autonome : Augmentation des rejets (de 80Lj à 150Lj) mais diminution des charges nettes par un meilleur traitement (action des SPANC) → stagnation sur la partie lotoise et sur le territoire de la CDC Entre Cère et Rance (existence de SPANC) ; augmentation sur le reste du Cantal (pas de SPANC).</p> <p>- Gestion des boues : Stagnation</p>	<p>Qualité générale : Stabilisation voire légère amélioration sur les principaux cours d'eau². → Qualité passable sur Célé et Rance → Qualité sur autres affluents et petit chevelu ?</p> <p>Qualité complémentaire</p> <p>- MES : dégradation générale - Minéralisation : amélioration - Micropolluants minéraux (Métaux lourds) : stabilisation à légère dégradation - Micropolluants organiques : dégradation suspectée, notamment sur le petit chevelu</p>	<p>Qualité Physico-chimique</p> <p>1) Améliorer le niveau de connaissances sur la qualité physico-chimique¹ des principaux cours d'eau.³</p> <p>2) Atteindre ou maintenir une bonne qualité physico-chimique de synthèse des eaux.⁴</p>

Nature et évolution des pressions sur la ressource en eau et les milieux aquatiques : évolution des pratiques d'aménagement de l'espace, modifications climatiques, évolution de la réglementation, ...

Etat attendu à l'horizon 2019, en absence du SAGE bassin du Célé

Objectifs fixés pour le SAGE

Précisions sur les objectifs

¹ identique au précédent

A) ASPECTS QUALITATIFS – Eaux superficielles

Rétablir ou sauvegarder une qualité des eaux superficielles compatible avec les potentialités biologiques des milieux aquatiques et apte aux usages anthropiques.

Synthèse de l'état actuel	Tendance à 10 ans		Objectifs
	Pressions	Etat (si on ne fait rien)	
Qualité Physico-chimique¹	<u>Agricoles</u>	Qualité Physico-chimique	
<p>- <u>Célé</u> : Qualité physico-chimique générale passable, avec meilleurs indices de qualité à Cabrerets. Bonne qualité à l'amont de Figeac (apports d'eau du Bervezou, du Veyre et du St Perdox). Qualité complémentaire bonne à l'amont de Figeac, mauvaise en aval de Figeac et Maurs (minéralisation). Elle redevient bonne à très bonne à Cabrerets.</p> <p>- <u>Drauzou et Bervezou</u> : Qualité physico-chimique générale bonne et qualité complémentaire bonne à très bonne. Légère dégradation de la qualité complémentaire sur le Bervezou (turbidité des eaux et acidité).</p> <p>- <u>Rance</u> : Qualité générale passable (paramètres déclassant : nitrates) et qualité complémentaire mauvaise (minéralisation).</p> <p>- <u>Autres affluents et petit Chevelu</u> : Qualité inconnue aujourd'hui (pas de suivi) mais suspectée d'être bonne à passable (qualité des prélèvements AEP / nitrates et turbidité bonne à passable).</p> <p>- Concentrations en métaux lourds globalement acceptables compte tenu du fond géochimique. 2 foyers de pollution ponctuelle.</p> <p>- MES : Qualité bonne à très bonne selon les mesures mais perception des usagers différente (turbidité des eaux).</p> <p>- Manque de suivis sur les concentrations en phytosanitaires et hydrocarbures.</p>	<p>- <u>Productions végétales</u> : Stabilisation voir diminution sur la Basse Vallée et le Limargue. Augmentation sur le Ségala et la Châtaigneraie.</p> <p>- <u>Productions animales</u> : Stagnation voir diminution sur la Basse Vallée et le Limargue. Augmentation sur le Ségala et la Châtaigneraie.</p>	<p><u>Qualité générale</u> : Stabilisation voire légère amélioration sur les principaux cours d'eau². → Qualité passable sur Célé et Rance. → Qualité sur autres affluents et petit chevelu ?</p> <p><u>Qualité complémentaire</u> - MES : dégradation générale - Minéralisation : amélioration - Micropolluants minéraux (Métaux lourds) : stabilisation à légère dégradation - Micropolluants organiques : dégradation suspectée, notamment sur le petit chevelu.</p>	<p>1) Améliorer le niveau de connaissances sur la qualité physico-chimique¹ des principaux cours d'eau.³</p> <p>2) Atteindre ou maintenir une bonne qualité physico-chimique de synthèse des eaux.⁴</p>
Qualité bactériologique	<u>Domestiques</u>	Qualité bactériologique	
<p>- <u>Célé</u> : - Temps sec : qualité acceptable pour la pratique des loisirs aquatiques de Brengues à Cabrerets et entre Bagnac et Figeac, dégradée ailleurs. - Temps de pluie : eau inapte à la baignade sur tout le linéaire.</p> <p>- <u>St Perdox, Bervezou, Veyre</u> : qualité globalement acceptable par temps sec, pics observés après des épisodes pluvio-orageux conséquents.</p> <p>- <u>Rance et Drauzou</u> : eau généralement inapte à la baignade (par temps sec et par temps de pluie). Le Drauzou a connu une nette amélioration ces dernières années. Pourquoi ?</p> <p>- <u>Autres affluents et petit Chevelu</u> : Qualité inconnue aujourd'hui (pas de suivi) mais suspectée d'être acceptable par temps sec (résultats prélèvements AEP).</p>	<p>- <u>Assainissement collectif</u> : Diminution par réhabilitation des STEP et des réseaux ou création de nouvelles STEP.</p> <p>- <u>Assainissement autonome</u> : Augmentation des rejets (de 80L/j à 150L/j) mais diminution des charges nettes par un meilleur traitement (action des SPANC) → stagnation sur la partie lotoise et sur le territoire de la CdC Entre Cère et Rance (existence de SPANC) ; augmentation sur le reste du Cantal (pas de SPANC).</p> <p>- <u>Gestion des boues</u> : Stagnation.</p>	Qualité bactériologique	
Qualité hydrobiologique	<u>Entreprises</u>	Qualité biologique	
<p>- <u>Célé</u> : Bonne qualité en amont de Figeac très bonne à l'aval.</p> <p>- <u>Bervezou, Burlande</u> : Qualité très bonne.</p> <p>- <u>Rance</u> : bonne qualité.</p> <p>Doutes sur la pertinence des indices suivis</p>	<p>- <u>Agroalimentaires</u> : Stabilisation.</p> <p>- <u>Traitement de surface</u> : Augmentation.</p> <p>- <u>Très petites entreprises (campings, restaurants, garages...)</u> : Stabilisation.</p>	<p><u>Principaux cours d'eau²</u> : Amélioration → Qualité acceptable pour la pratique des loisirs aquatiques par temps sec, mais reste inapte par temps de pluie.</p> <p><u>Petit chevelu et autres affluents</u> : Stabilisation ? → Suspicion de qualité acceptable pour la pratique des loisirs aquatiques par temps sec, mais reste inapte par temps de pluie.</p>	<p>3) Atteindre une qualité bactériologique acceptable⁵ sur tous les cours d'eau par temps sec⁶ ou par temps de pluie pour une pluie modérée⁷.</p>
Qualité hydrobiologique	<u>Autres</u>	Qualité biologique	
<p>- <u>Aménagement du territoire</u> (aménagement routiers, défrichements...) : Augmentation.</p> <p>- <u>Changement Climatique</u> : Augmentation de l'intensité des pluies.</p>		<p><u>Ensemble des cours d'eau suivis</u> : Stabilisation.</p>	<p>4) Atteindre ou conserver, pour la fonction "potentialités biologiques", une bonne qualité physico-chimique des eaux superficielles.⁸</p> <p>5) Améliorer le niveau de connaissances et atteindre et/ou conserver une bonne qualité biologique des eaux.</p>

¹ Qualité physico-chimique : Qualité de l'eau selon le Seq-Eau pour les paramètres matières organiques et oxydables, matières azotées, nitrates, matières phosphorées, particule en suspension, minéralisation, acidification, température, micropolluants minéraux (métaux lourds) et micropolluants organiques (dont phytosanitaires et hydrocarbures).

² Dans l'attente de la définition des cours d'eau patrimoniaux, nous proposons de retenir comme principaux cours d'eau, ceux qui participent à l'identification des sous bassins (selon la BD-Carthage) : Célé, Rance, Veyre, Bervezou, Drauzou, St-Perdox, Moulègre, Anès, Enguirande, Ressègue, Arcambe.

³ Une attention particulière doit être portée sur les cours d'eau non suivi et sur les micropolluants organiques.

⁴ Compte tenu du fond géochimique naturellement chargé en Arsenic, il est impossible d'atteindre une bonne qualité des eaux pour le paramètre micropolluants minéraux.

⁵ Ne pas dépasser 2000 Eschérichia Coli, 1000 entérocoques ou streptocoques fécaux et 5000 coliformes totaux / 100 ml. Cette qualité permet actuellement les usages de loisirs aquatiques.

⁶ Les deux commissions ayant émis des avis différents sur cet objectif nous proposons un consensus entre les 2 avis.

⁷ Pluie de retour mensuel au maximum.

⁸ Proposition de supprimer cet objectif car équivalent au n°1 à l'exception de 4 paramètres : moins exigeant pour les paramètres particules en suspensions, pesticides et autres micro-polluants organiques, plus exigeant pour la concentration en Arsenic seulement.

B) ASPECTS QUALITATIFS – Eaux souterraines

Rétablir ou sauvegarder une qualité des eaux souterraines conforme à l'état patrimonial, permettant de satisfaire les usages et de préserver la biologie dans les cours d'eau.

Synthèse de l'état actuel	Tendance à 10 ans		Objectifs
	Pressions	Etat (si on ne fait rien)	
<p>- <u>Aquifères karstiques</u> : Qualité physico-chimique et bactériologique globalement bonne malgré quelques contaminations bactériologiques et des concentrations en nitrates qui augmentent depuis 2000 (elles restent toutefois inférieures à 20 mg/l).</p> <p>- <u>Autres eaux souterraines</u> : qualité physico-chimique bonne à très bonne mais contaminations bactériologiques ponctuelles (données du réseau national de surveillance du contrôle sanitaire sur les eaux brutes destinées à la consommation humaine).</p> <p>Un déficit de connaissances est toutefois à noter sur la qualité des eaux souterraines, que ce soit celles du Causse ou du bassin amont.</p>	<u>Agricoles</u>	<p><u>Aquifères karstiques</u> :</p> <p>Stabilisation : l'amélioration des connaissances sur les circulations d'eau (études liées aux périmètres de protection de captages) et l'action des SPANC devraient permettre d'adapter les politiques publiques et les programmes d'aides (programme agricole, opérations groupées de réhabilitation de l'assainissement individuel...).</p> <p>Ou</p> <p>Légère dégradation : poursuite de l'augmentation des concentrations en nitrates observée entre 2000 et 2006.</p> <p><u>Autres eaux souterraines</u> :</p> <p>Dégradation se poursuit par ↗ des pressions agricoles et domestiques.</p>	<p>6) Améliorer le niveau de connaissances sur la qualité et les circulations d'eaux souterraines.</p> <p>7) Atteindre ou conserver une bonne qualité physico-chimique et bactériologique⁸ des eaux souterraines⁹ et prévenir les risques de pollution accidentelle.</p>
	<p>- <u>Productions végétales</u> :</p> <p>Stabilisation voir diminution sur la Basse Vallée et le Limargue. Augmentation sur le Ségala et la Châtaigneraie.</p> <p>- <u>Productions animales</u> :</p> <p>Stagnation voir diminution sur la Basse Vallée et le Limargue. Augmentation sur le Ségala et la Châtaigneraie.</p>		
	<u>Domestiques</u>		
	<p>- <u>Assainissement collectif</u> :</p> <p>Diminution par amélioration des dispositifs de traitement existants + création de nouvelles installations.</p> <p>- <u>Assainissement autonome</u> :</p> <p>Augmentation des rejets (80L/j à 150L/j) mais diminution des concentrations des effluents rejetés par un meilleur traitement (action des SPANC) → ≈stagnation à légère amélioration sur la partie lotoise et sur le territoire de la CdC Entre Cère et Rance (existence de SPANC).</p> <p>Augmentation sur le reste du Cantal (pas de SPANC).</p> <p>- <u>Gestion des boues</u> :</p> <p>Augmentation du volume de boues générées.</p>		
	<u>Entreprises</u>		
	<p>- <u>Agroalimentaires</u> :</p> <p>Stabilisation.</p> <p>- <u>Traitement de surface</u> :</p> <p>Augmentation.</p> <p>- <u>Très petites entreprises</u> (campings, restaurants, garages...) :</p> <p>Stabilisation.</p>		
	<u>Autres</u>		
<p>- <u>Aménagement du territoire</u> (aménagement routier, défrichement...) :</p> <p>Augmentation.</p> <p>- <u>Changement Climatique</u> :</p> <p>Augmentation de l'intensité des pluies.</p>			

⁸ < 10 E. Coli, 10 Streptocoques fécaux et 25 coliformes totaux / 100 ml.

⁹ Il avait été décidé en groupe de travail de ne fixer qu'un objectif de qualité acceptable sur les eaux souterraines hors aquifères karstiques mais, compte tenu des nouvelles informations obtenues sur l'état actuel de ces eaux souterraines dans le Cantal notamment (bonne qualité physico-chimique et bactériologique malgré quelques contaminations ponctuelles), il nous a semblé justifié de maintenir un objectif de bonne qualité.

C) MILIEUX

Préserver ou restaurer le fonctionnement écologique des cours d'eau pour protéger les espèces patrimoniales et maintenir de bonnes conditions de vie aquatique et piscicole.

Synthèse de l'état actuel	Tendance à 10 ans		Objectifs
	Pressions	Etat (si on ne fait rien)	
Milieux aquatiques et alluviaux – Etat physique			
<p>- <u>Célé</u> : Etat général correct, sauf entre la confluence avec le Veyre et la confluence avec le Drauzou et en tête de bassin ou l'état est généralement mauvais. Etat correct de Calvinet à la confluence avec la Ressègue (gorges avec ensablement localisé) et de Sauliac à la confluence avec le Lot.</p> <p>- <u>Drauzou, Anès, Rance, Arcambe et Leynhaquet</u> : Etat général correct, mais dégradé sur la partie amont de l'Anès (chaussées), et sur les parties aval des autres cours d'eau (ripisylve dégradée, ensablement, chaussées)</p> <p>- <u>Autres Affluents</u> : bon état général mais ripisylve dégradée en certains points.</p> <p>- <u>Têtes de bassin</u> : Etat dégradé par absence d'entretien ou sur entretien (disparition de la végétation de berges, effondrement des berges).</p>	<p>- <u>Têtes de bassin</u> : Sur - entretien (drainage, défrichements, suppression de ripisylve...).</p> <p>- <u>Reste du linéaire</u> : Manque d'entretien.</p> <p>- <u>Aménagements urbains</u> : Déviations, aménagements routiers, canalisation des cours d'eau.</p> <p>- <u>Espèces envahissantes</u></p> <p>- <u>Fermeture du milieu</u> (boisements)</p> <p>- <u>Dégradation des seuils avec érosion et abaissement de la ligne d'eau</u></p>	<p><u>Têtes de bassin</u> : « Disparition » de la ripisylve, érosion des berges, ensablement du fond du lit.</p> <p><u>Reste du linéaire</u> : Vieillesse de la ripisylve, baisse de la biodiversité, colonisation par des espèces indésirables.</p>	<p>8) Conserver ou rétablir la morphodynamique des cours d'eau.</p> <p>9) Adapter les pratiques d'aménagement du territoire qui influent sur l'état fonctionnel des cours d'eau.</p> <p>10) Restaurer la biodiversité des milieux aquatiques et alluviaux.</p>
Espèces patrimoniales			
<p>- <u>Moules perlières</u> : situation alarmante (populations relictuelles).</p> <p>- <u>Ecrevisses à pattes blanches et Chabot</u> : situation préoccupante.</p> <p>- <u>Loutres</u> : nette amélioration.</p> <p>- <u>Autres espèces liées au milieu rivulaire</u> (chauves-souris, oiseaux) : situation méconnue avec un risque de dégradation par modification des habitats (fréquentation touristique, aménagements...).</p>	<p>- <u>Dégradation des milieux rivulaires</u></p> <p>- <u>Dégradation de la qualité de l'eau</u> : Augmentation des MES notamment.</p> <p>- <u>Fluctuations des niveaux d'eau</u> : Accentuation.</p> <p>- <u>Fractionnement des cours d'eau</u> : Stabilisation (disparition, consolidation avec rehaussement).</p> <p>- <u>Pression sur les berges et le lit mineur</u> : Piétinement, altération physique des berges et du lit.</p>	<p><u>Basse vallée du Célé</u> : Stabilisation des populations (mesures et programmes de protection, amélioration de la qualité des eaux, gestion des berges...).</p> <p><u>Reste du linéaire</u> : Dégradation pour toutes les espèces excepté la Loutre.</p>	<p>11) Améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces patrimoniales du Limargue, du Ségala et de la Châtaigneraie.</p> <p>12) Protéger voire restaurer les habitats d'espèces patrimoniales.</p>
Populations piscicoles			
<p>- Ensemble du linéaire classé en domaine salmonicole excepté le Célé à partir de sa confluence avec le Bervezou.</p> <p><u>Célé et Drauzou</u> : Etat perturbé.</p> <p><u>Veyre, Rance et Bervezou</u> : Etat conforme.</p>	<p>- <u>Dégradation de la qualité de l'eau et des habitats</u> : Augmentation des MES notamment.</p> <p>- <u>Fluctuations des niveaux d'eau (étiages sévères)</u> : Augmentation.</p> <p>- <u>Fractionnement des cours d'eau</u> : Stabilisation (disparition ou à l'inverse, consolidation avec rehaussement).</p>	<p><u>Basse vallée du Célé</u> : Stabilisation (les espèces ont des exigences moindres).</p> <p><u>Reste du linéaire</u> : Dégradation.</p> <p>- Difficultés pour atteindre un état fonctionnel conforme sur le Célé et les sous-bassins du Drauzou et du Saint-Perdoux.</p>	<p>13) Améliorer les potentialités piscicoles dans l'objectif d'atteindre un état fonctionnel conforme aux capacités d'accueil de tous les cours d'eau.</p>

D) MILIEUX

Protéger ou réhabiliter les zones humides et les milieux lacustres.

Synthèse de l'état actuel	Tendance à 10 ans		Objectifs
	Pressions	Etat (si on ne fait rien)	
Zones humides			
<p>- Plus de 1130 zones humides > ½ ha inventoriées (910 hectares).</p> <p>- 2 196 ha drainées par drain enterré (déclarations DDAF) mais la surface totale drainée est plutôt estimée à 6 % du territoire soit 7500 ha.</p> <p>- <u>Sous bassins du Bervezou, du Veyre, de l'Anès et du Moulègre</u> : milieux riches à fort intérêt patrimonial encore relativement préservés.</p> <p>- <u>Sous – bassins du Drauzou, de la Ressègue, des Sources de la Rance, du Célé, de l'Aujou et de l'Enquirande</u> : zones humides à fort potentiel mais en forte régression.</p> <p>- <u>Gorges des affluents du Célé et le long du Célé et de la Rance</u> : zones humides alluviales (en bord de cours d'eau) à intérêt hydrologique fort et bien préservées.</p>	<p>- <u>Drainage agricole</u> : Augmentation en Limargue, Ségala et Châtaigneraie.</p> <p>- <u>Boisements</u> (par peupliers) : Augmentation.</p> <p>- <u>Abandon</u> : Stabilisation.</p> <p>- <u>Pression urbaine, Aménagements routiers</u> : Augmentation par extension des espaces urbains.</p>	<p><u>Ségala et Châtaigneraie et notamment en tête de bassin</u> : Forte atteinte (nombre et surfaces) par poursuite des drainage et remblaiements.</p> <p><u>Plaine alluviale</u> : Stabilisation des surfaces voir légère diminution (plantations de peupliers).</p>	<p>14) Améliorer les connaissances et préserver les zones humides.</p>
Milieux lacustres			
<p>- 185 plans d'eau recensés (créés initialement par l'homme).</p> <p>- <u>Sur les Causses, la basse vallée ou les sous bassins du Bervezou, du Drauzou ou de la Sagne</u> quelques mares ou plans d'eau de petite taille ont une valeur patrimoniale forte.</p> <p>- <u>Dans le Ségala et la Châtaigneraie</u> certains plans d'eau sont classés en 1ère catégorie piscicole.</p> <p>- Quelques plans d'eau de plus grande taille sont utilisés pour la baignade (Cassaniouze, Calvinet...), la majorité a une vocation de pêche ou un usage agricole. Ils présentent très souvent une faible valeur patrimoniale.</p>	<p>- <u>Surexploitation en tête de bassin pour l'irrigation, l'abreuvement ou pour les loisirs aquatiques</u> (pression de pêche parfois importante).</p> <p>- <u>Abandon</u> des autres plans d'eau.</p> <p>- <u>Développement d'espèces envahissantes</u>.</p>	<p><u>Plans d'eau exploités</u> : Perte de biodiversité.</p> <p><u>Plans d'eau abandonnés</u> : Disparition par comblement naturel ou artificiel.</p>	<p>15) Améliorer les connaissances et préserver les milieux lacustres susceptibles d'abriter des espèces patrimoniales.</p>
Améliorer la qualité paysagère des vallées et cours d'eau.			
Synthèse de l'état actuel	Tendance à 10 ans		Objectifs
	Pressions	Etat (si on ne fait rien)	
<p>- 412 points noirs paysagers recensés sur la basse vallée (étude AAVL, 2002).</p> <p>- 21 décharges sauvages recensées côté lotois.</p>	<p><u>Aménagement du territoire et développement économique « anarchique »</u> (aménagement routiers, défrichements, plantations, signalisation...).</p> <p>- <u>Pression urbaine</u> croissante.</p>	<p><u>Cours d'eau qui longent des axes routiers</u> : Dégradation.</p> <p><u>Reste du linéaire</u> : Stabilisation (accessibilité et pression plus faible).</p>	<p>16) Améliorer la qualité paysagère des vallées du Célé et de la Rance.</p>

E) ASPECTS QUANTITATIFS

Conserver ou reconquérir des régimes hydrologiques compatibles avec les potentialités biologiques des milieux aquatiques.

Synthèse de l'état actuel	Tendance à 10 ans		Objectifs
	Pressions	Etat (si on ne fait rien)	
<p>- <u>Célé</u> : 4 saisons hydrologiques : débits importants d'octobre à mai (max en février : 31,8 m3/s à Orniac), près de 10 fois plus faibles en août (3,78 m3/s à Orniac).</p> <p>- <u>Autres cours d'eau</u> : Peu de connaissances. Régime probablement proche de celui du Célé.</p> <p>Apports faibles du bassin aval: 33% en moyenne pour 43 % de la surface</p> <p>- <u>Célé</u> : cours d'eau non déficitaire. DOE très largement satisfait. Le poids des usages consommateurs pèse peu sur les débits.</p> <p>- <u>Rance</u> : classée déficitaire dans le PGE. Mais données encore peu fiables car trop récentes.</p>	<p>- <u>Périodes de sécheresse</u> : Augmentation</p> <p>- <u>Poursuite du drainage des zones humides et des défrichements (notamment côté Cantal)</u>.</p> <p>- <u>Prélèvements d'eau</u> : Augmentation des prélèvements AEP : population secondaire plus importante, augmentation des besoins (consommation type rural évoluant vers le modèle urbain) mais à l'inverse, diminution des fuites de réseaux.</p> <p>Augmentation des besoins pour l'abreuvement (augmentation des cheptels).</p> <p>Stabilisation des prélèvements pour l'irrigation en rivière : augmentation des besoins des plantes liées à l'accroissement des étiages (modifications climatiques) équilibré par les économies liées aux nouveaux systèmes d'arrosage maïs.</p> <p>Industries : stabilisation.</p>	<p><u>Etiages</u> : Accentuation de leur durée et de leur intensité (diminution de 10 à 15 % des débits d'étiage selon une étude AEAG, météo France).</p> <p><u>Principaux cours d'eau</u> : Stabilisation des prélèvements mais diminution des débits du fait de la diminution des débits des affluents et du petit chevelu.</p> <p><u>Petit chevelu et autres affluents</u> : Diminution des débits d'étiage.</p>	<p>17) Améliorer les connaissances sur le fonctionnement hydrologique du Célé et de ses affluents en période de basses eaux.</p> <p>18) Préserver les débits minimums nécessaires au bon fonctionnement écologique des cours d'eau.</p> <p>19) Limiter les fluctuations artificielles des régimes hydrologiques.</p>

Mieux gérer les inondations.

Synthèse de l'état actuel	Tendance à 10 ans		Objectifs
	Pressions	Etat (si on ne fait rien)	
<p>11 crues historiques (>3m) recensées à la station du pont Gambetta. Plus haute crue : 4.65 m en septembre 1843.</p> <p>- <u>Plaine alluviale de la Rance et du Célé</u> : grandes crues de type fluvial avec une zone d'expansion large. Appréciation du risque assez fiable.</p> <p>- <u>Secteurs en gorge de la Rance et du Célé</u> : crues torrentielles et aléatoires assez difficiles à prévoir. Aléa fort mais enjeux actuellement réduits.</p> <p>- <u>Affluents secondaires</u> : crues torrentielles et imprévisibles. Enjeux urbains parfois importants (boisset...). Prévision difficile (pas de stations et caractère aléatoire des crues).</p> <p>2 PPRI validés (Célé amont Cantal et Célé amont Lot) et un en cours (Célé aval) sur le bassin.</p>	<p>- <u>Episodes pluvieux violents</u> : Augmentation de la fréquence et de l'intensité (aléas climatiques).</p> <p>- <u>Aménagements urbains</u> : Extension de l'urbanisation, de l'imperméabilisation des sols (ZAC, déviation de Figeac...).</p> <p>- <u>Drainage des zones humides</u></p> <p>- <u>Défrichements qui se poursuivent</u>.</p>	<p><u>Crues torrentielles</u> : Augmentation de la fréquence.</p> <p><u>Domages économiques</u> : Augmentation (nouvelles zones urbanisées, imperméabilisation...).</p>	<p>20) Prévision : Améliorer la prévision et l'alerte aux crues.</p> <p>21) Prévention : Réduire l'amplitude et l'impact des crues inondantes en restaurant les phénomènes de régulation naturelle des régimes hydrologiques et la dynamique fluviale.</p>

F) USAGES			
Synthèse de l'état actuel	Tendance à 10 ans		Objectifs
	Pressions	Etat (si on ne fait rien)	
Satisfaire les usages de l'eau, et en priorité l'alimentation en eau potable, sans remettre en cause les fonctions des milieux aquatiques.			
<p>- Disparités importantes des prélèvements entre les sous bassins : de 10 m³/ha sur les sous bassins Célé-St Perdoux, Bervezou, Célé-Enguirande et Basse vallée à 37 m³/ha sur Rance-Arcambe.</p> <p>- Disparités dans l'impact des prélèvements : importants sur têtes de bassin.</p>	<p>- <u>Irrigation</u> : Stagnation des prélèvements en rivière.</p> <p>- <u>AEP</u> : Augmentation des prélèvements.</p> <p>- <u>Abreuvement</u> : Augmentation de la consommation d'eau sur Cantal par augmentation du cheptel.</p> <p>- <u>Industries</u> : stabilisation</p>	<p><u>Difficulté à satisfaire les besoins en période de basses eaux</u> : Augmentation. A l'horizon 2015, risque de ne plus pouvoir les satisfaire.</p>	<p>22) Satisfaire les prélèvements en eau sans remettre en cause les autres usages et fonctions des milieux aquatiques.¹⁰</p>
AEP			
<p>9 captages en eaux superficielles et 83 en eaux souterraines.</p> <p>- Qualité de l'eau brute :</p> <p>- <u>Captages en eau superficielle</u> : Eau brute de qualité insuffisante, nécessite un traitement</p> <p>- <u>Captages en eau souterraine</u> : Qualité physico-chimique de l'eau acceptable mais contaminations bactériologique ponctuelles.</p> <p>- Qualité de l'eau distribuée :</p> <p>- <u>Département du Lot</u> : 4 exploitants sur 35 distribuent une eau périodiquement (10 à 20 % de prélèvements non-conformes) ou fréquemment (20 à 40% de prélèvements non-conformes) contaminée.</p> <p>- <u>Département du Cantal</u> : 13 exploitants / 24 distribuent une eau périodiquement ou fréquemment contaminée.</p> <p>- Besoins en eau :</p> <p>- <u>Basse vallée</u> : ressource suffisante.</p> <p>- <u>Figeacois, Ségala, et Châtaigneraie</u> : ressource insuffisante en période sèche et à l'horizon 2015.</p>	<p>Cf. partie qualité.</p> <p>- <u>Consommation des particuliers</u> : Accroissement par augmentation de la population secondaire et de la consommation des ménages.</p> <p>- <u>Usage de l'eau potable pour l'abreuvement</u> : Augmentation sur le Cantal, stabilisation ailleurs.</p> <p>- <u>Traitements de l'eau</u> : Développement (réglementation)</p> <p>- <u>Périmètres de protection</u> : Léger développement (réglementation) malgré un fort retard dans le domaine.</p>	<p><u>Qualité de l'eau brute</u> :</p> <p>- Eaux souterraines : Stabilisation voire légère dégradation (augmentation des concentration en nitrates).</p> <p>- Eaux superficielles et captages en nappe alluviale : Stabilisation.</p> <p><u>Qualité de l'eau distribuée</u> :</p> <p>Stabilisation, amélioration possible sur certaines UDI (mise en place de traitements et de périmètres de captage).</p> <p><u>Besoins en eau potable</u> :</p> <p>Augmentation.</p>	<p>23) Atteindre une qualité acceptable pour la production d'eau potable¹¹ à l'amont immédiat des points de captage AEP, par temps sec comme par temps de pluie.</p> <p>24) Atteindre ou maintenir une bonne qualité physicochimique et bactériologique des eaux distribuées (eau potable)</p> <p>25) Améliorer la gestion quantitative des ressources exploitées pour assurer l'alimentation en eau potable dans le respect des milieux naturels et des autres usages.</p>
Loisirs aquatiques.			
<p>- <u>Pêche</u> : 6 AAPPMA en activité. Environ 800 cartes vendues par les 4 AAPPMA du Lot et 700 par les 2 du Cantal. 8 aires de pêche aménagées.</p> <p>- <u>Canoë</u> : 7 clubs de canoë. 20 740 contacts/jour canoës recensés en 1999. 14 aires d'embarquement.</p> <p>- <u>Baignade</u> : 16 sites de baignade en rivière recensés mais aucun n'est aménagé et surveillé. 3 plans d'eau aménagés pour la baignade.</p>	<p>- <u>Débits d'étiage</u> : Diminution</p> <p>- <u>Qualité de l'eau</u> : Stagnation voire amélioration sur principaux cours d'eau, dégradation (augmentation des MES notamment) sur autres cours d'eau.</p> <p>- <u>Fractionnement des cours d'eau</u></p>	<p>- <u>Nombre de pêcheurs</u> : Diminution.</p> <p>- <u>Pratiquants de canoë</u> : Stagnation</p> <p>- <u>Pratiquants de baignade</u> : Augmentation (amélioration de la qualité sur principaux cours d'eau, dispositif Inf'eau loisirs)</p>	<p>26) Reconquérir une qualité des eaux superficielles permettant les usages de loisirs aquatiques sur tous les cours d'eau.¹²</p> <p>27) Atteindre par temps sec ou pour une pluie de retour mensuel sur le Célé, la Rance et les plans d'eau fréquentés pour la baignade, une qualité conforme aux règles fixées dans la directive européenne sur les eaux de baignade¹³.</p>
Conciliation des usages			
<p>- Charte de conciliation des usages en place sur le territoire.</p> <p>- Existence d'un dispositif d'information sur la qualité de l'eau pour les pratiquants de loisirs aquatiques.</p> <p>- 228 seuils inventoriés dont 46 sur le Célé, 22 sur la Rance, 25 sur le Veyre, 14 sur l'Anès. 31 % de ces seuils sont infranchissables. ½ des seuils ont un usage connu, les 2/3 étant des usages privés. Association des moulins du Quercy fédère les propriétaires de moulins.</p>	<p>- <u>Absence d'entretien</u> sur les chaussées sans usage ou dont usage principal en désuétude.</p> <p>- <u>Exploitation pour la production d'hydroélectricité</u> : Développement (loi sur les énergies renouvelables).</p>	<p>Cf. partie loisirs aquatiques et AEP</p> <p>- <u>Chaussées inutilisées</u> : Disparition</p> <p>- <u>Chaussées exploitées</u> : Augmentation de la pression réaménagement, rehaussement.</p>	<p>28) Concilier, sécuriser et faciliter les usages de loisirs aquatiques, dans le respect des autres usages et du bon fonctionnement des écosystèmes.</p> <p>29) Mieux gérer et aménager les ouvrages hydrauliques (chaussées notamment) pour réduire leur impact sur les potentialités biologiques des cours d'eau et sur les autres usages.</p>

NB : Les objectifs liés aux autres usages (industriels, irrigation, abreuvement) sont intégrés globalement dans l'orientation « satisfaire les usages, et en priorité l'eau potable, sans remettre en cause les fonctions des milieux aquatiques ».

¹⁰ Objectif supprimé et intégré dans l'orientation.

¹¹ Eaux superficielles : nécessitant un traitement classique pour être consommées : <2000 E. Coli et < 50mg/L de Nitrates.

Eaux souterraines : acceptable pour être consommée mais pouvant le cas échéant faire l'objet d'un traitement de désinfection. <20 E. Coli et < 50mg/L de Nitrates

¹² Objectif supprimé car équivalent à l'objectif n°3.

¹³ < 1000 E. Coli, transparence de 1m.

G) ORGANISATION

Valoriser et promouvoir une gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Synthèse de l'état actuel	Tendance à 10 ans		Objectifs
	Pressions	Etat (si on ne fait rien)	
<p>Depuis 2000, de nombreuses actions de sensibilisation et d'information sur la qualité de l'eau, les usages et les écosystèmes aquatiques du bassin du Célé ont été entreprises :</p> <p>Expositions, maquettes de présentation du bassin versant, posters ; Plaquettes, guides techniques (berges et points d'abreuvement), bulletins d'information ; Dispositif d'information sur la qualité de l'eau pour les pratiques de loisirs aquatiques ; Séances d'intervention dans les écoles...</p> <p>Plusieurs autres opérations visant à valoriser la rivière et ses annexes ont également vu le jour : aménagement d'aires de loisirs en bord de cours d'eau, zones de pêche aménagées, panneaux d'information thématiques en bord de rivière, étude sur l'amélioration de la qualité paysagère de la vallée du Célé...</p>	<p>- <u>Difficulté à poursuivre les opérations de communication et de sensibilisation</u> du fait du coût qu'elles engendrent et du temps de travail qu'elles nécessitent.</p> <p>- <u>Absence d'entretien des supports réalisés</u></p>	<p>- <u>Augmentation des atteintes aux milieux et des gaspillages d'eau</u> par méconnaissance du rôle des milieux, de leurs richesses et des actions écocitoyennes à promouvoir.</p> <p>- <u>Perte de mobilisation des différents acteurs, fin de la gestion intégrée</u> par ignorance des programmes d'actions réalisés par les différents acteurs de l'eau du bassin hydrographique.</p>	<p>30) Communiquer et sensibiliser sur la qualité de l'eau, les usages et les écosystèmes aquatiques du bassin hydrographique.</p>

Promouvoir une approche globale et concertée à l'échelle du bassin du Célé.

Synthèse de l'état actuel	Tendance à 10 ans		Objectifs
	Pressions	Etat (si on ne fait rien)	
<p><u>Le territoire :</u> 101 communes et 9 communautés de communes sur le bassin. 3 départements et 2 régions concernées. 1 parc naturel régional.</p> <p>Les problèmes rencontrés sur le bassin du Célé (pollution diffuse d'origine domestique et agricole, préservation des milieux remarquables, suivis de la qualité des eaux...) ne peuvent être résolus que globalement et avec le concours de tous les acteurs du domaine de l'eau.</p> <p>Par ailleurs, la mise en œuvre de certaines procédures (application du nouveau SDAGE, émergence du document d'objectifs Natura 2000, projet de SAGE eaux souterraines sur les Causses du Quercy, PDPG...) impliquent de développer des partenariats étroits entre les acteurs du territoire.</p> <p>Pourtant les réalités structurelles et les découpages administratifs l'emportent parfois encore sur la logique de bassin : ceci aboutit à la mise en œuvre de programmes et de politiques publiques qui peuvent être disharmonieuses, incohérentes, voire même contradictoires.</p> <p>Des volontés d'échange et de travail en commun se sont notamment développées au cours de la mise en œuvre du Contrat de rivière. Elles sont à poursuivre.</p>	<p>- <u>Territoire vaste (1270 km) :</u> Difficultés d'échange et de partenariats entre l'amont et l'aval.</p> <p>- <u>Charges financières et de travail qui s'accroissent pour toutes les structures et services oeuvrant directement dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques mais aussi pour les organismes gestionnaires d'ouvrages de traitement (AEP, assainissement...) :</u> Cette augmentation des charges risque de provoquer un recentrage des interventions des collectivités vers les projets propres à chaque territoire.</p> <p>- <u>Application de politiques publiques</u> conçues à l'échelle de territoires (régions, départements, pays..) non cohérents avec les limites hydrographiques du bassin.</p>	<p>- <u>Diminution de l'efficacité des programmes de restauration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques.</u></p> <p>- <u>Mauvaise circulation de l'information et des données :</u> Perte d'efficacité ; lancement de procédures, de programmes d'actions ou d'études sans cohérence.</p> <p>- <u>Difficulté à expliquer les actions des collectivités et des pouvoirs publics aux usagers...</u></p> <p>- <u>Accentuation du phénomène de cloisonnement des actions avec risque de concurrence et d'éventuels conflits entre les structures ou les territoires.</u></p> <p>- <u>Absence de solidarité amont - aval, difficulté à mettre en œuvre des actions collectives d'intérêt général.</u></p>	<p>31) Mettre en place les conditions favorables au développement de la gestion équilibrée et concertée à l'échelle du bassin du Célé¹.</p>

¹ Cette orientation et l'objectif associé ont été demandés par plusieurs organismes consultés avant la réunion de la Commission Locale de l'Eau.